

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cette fin, ont signé la présente Convention.

FAIT à Wellington en double exemplaire le 13<sup>ème</sup> jour de mai mil neuf cent quatre-vingt en langues française et anglaise, chaque version faisant également foi.

*Pour le Gouvernement du Canada*

*Pour le Gouvernement de la  
Nouvelle-Zélande*